

Image not found or type unknown



## Contrat de travail tardif

Par **Isa31700**, le **24/07/2023** à **23:40**

Bonjour

J ai commencé à travailler le dix juillet pour quatre jours.

Le vendredi 14 repos.

Travail le samedi dimanche .

Puis repos d une semaine jusqu'à ce lundi 24 juillet.

Le contrat à signer m est remis ce matin.

Le hic .. je ne souhaite pas continuer dans cette entreprise qui le correspond pas à mes valeurs et le contrat étant daté du dix juillet, la période d essai de trois jours ne peut fonctionner...

En conséquence j ai refusé de signer. la responsable m a conseillé de signer afin que je sois payée pour les jours travaillés.

si je signe alors que je souhaite arrêter. que se passe t il ?

Merci de vos conseils avisés, je m avoue perdue..

isabelle

Par **janus2fr**, le **25/07/2023** à **06:58**

Bonjour,

Quel type de contrat ?

Par **Isa31700**, le **25/07/2023** à **07:01**

Bonjour

C est un contrat jusqu'à fin août.